



DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE

Décision N° 3043 - - - /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BSC/CM du 30 JUL 2026
Portant attribution de la Lettre-Commande pour la connexion électrique du Poste de Santé aux Frontières (PSF) de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage

Vu la loi n°2018/011 du 11 août 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 août 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n°2013/068 du 28 février 2013 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°000014/LC/MINMAP du 23 Juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu la décision n°000116/CAB/MINMAP du 15 mars 2024 portant désignation de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès certains Départements Ministériels ;
Considérant l'Autorisation de gré à gré N°01562-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DGMAI/Orh du 03 mars 2026 et renouvelée par la lettre N°043221-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Orh du 26 juin 2026, pour la connexion électrique du Poste de Santé aux Frontières (PSF) de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

DECIDE :

Article 1^{er} : - Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise « TEAM INFORMATION SYSTEM Sarl », BP : 13 952 Yaoundé, Tél. : 677 988 251 - NIU : M031612491593P et RIB : 10005 00001 00211151501-20, la Lettre-Commande pour la connexion électrique du Poste de Santé aux Frontières (PSF) de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, passée N°01562-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DGMAI/Orh du 03 mars 2026 et renouvelée par la lettre N°043221-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Orh du 26 juin 2026 aux montant et délai ci-après :

- Montant de la Lettre-Commande : Vingt-trois millions huit cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt (23 818 280) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- Délai d'exécution : Trente (30) Jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CIP/MINSANTE
- DRFP/SDBF/SMP ;
- Chrono/Archives.



Dr. Marianne Malachie